

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 3 mai 2013

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

à l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif au concours externe sur épreuves de recrutement d'élèves commissaires des armées.

Du 30 avril 2013

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif au concours externe sur épreuves de recrutement d'élèves commissaires des armées.

Du 30 avril 2013

NOR D E F H 1 3 4 0 0 6 6 Z

Texte modifié :

Arrêté du 17 janvier 2013 (JO n° 24 du 29 janvier 2013, texte n° 36 ; signalé au BOC 19/2013 ; BOEM 321.2, 332.1.2.2, 510.2.1.2, 512.2.2, 768.3, 770.1.5.1).

Référence de publication : Signalé au BOC 20/2013.

L'arrêté du 17 janvier 2013 est modifié comme suit :

Dans l'entre-deux-barres.

Au lieu de :

« Texte abrogé ».

À compter du 30 janvier 2009 : Arrêté du 14 avril 2009 (JO n° 99 du 28 avril 2009, texte n° 17 ; signalé au BOC 20/2009 ; BOEM 321.2, 332.1.2.2, 510.2.1.2, 512.2.2, 768.3, 770.1.5.1) modifié.

Lire :

À compter du 30 janvier 2013 : Arrêté du 14 avril 2009 (JO n° 99 du 28 avril 2009, texte n° 17 ; signalé au BOC 20/2009 ; BOEM 321.2, 332.1.2.2, 510.2.1.2, 512.2.2, 768.3, 770.1.5.1) modifié.».